

L'émergence d'une communauté d'enquêteurs pour dépasser la controverse sur le statut du renard : le cas du programme Careli

Simon Calla* 

Sociologie, Université Marie et Louis Pasteur, UR LaSA, Besançon, France

Reçu le 19 août 2024. Accepté le 1 octobre 2025

Cet article propose une contribution originale sur les rôles des parties prenantes dans la mise en place d'un projet de recherche action sur les effets du classement du renard comme « Espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD). S'il n'est pas vraiment interdisciplinaire, sa portée et son intérêt vont clairement au-delà de la socio-anthropologie, notamment en direction des sciences biophysiques. Le thème majeur relève de la problématique des conflits entre humains et faune sauvage et de la complexité des rapports entre conservation, agriculture et chasse. C'est aussi l'occasion d'aborder un enjeu fondamental qu'est celui de la coopération entre des mondes sociaux généralement en conflit.

La Rédaction

Résumé – Les appels à mettre en place des recherches participatives et/ou sur le long terme se multiplient pour faire face aux enjeux relatifs à la gestion de la faune sauvage. S'ils sont souvent entravés par l'existence de conflits, des alliances inédites sont parfois susceptibles de voir le jour. Pour mieux comprendre les conditions de leur émergence, nous analysons le cas d'une recherche-action collaborative menée depuis 2018 dans le département du Doubs (France). Associant des acteurs des mondes cynégétique, agricole, environnementaliste et de la recherche académique, elle se fonde sur une expérimentation ayant pour objectifs de mesurer les effets du classement du renard comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts et de poser les bases d'un processus de concertation. À partir d'une enquête ethnographique menée pendant trois ans (plusieurs dizaines d'heures d'observation participante et 22 entretiens semi-directifs avec les participants à cette recherche-action), nous montrons que son émergence est liée (1) à l'existence de pratiques de coopération antérieures autour de la lutte contre les pullulations de campagnols ; (2) à la convergence d'une mobilisation pour défendre la cause du renard, de la mise à l'agenda politique du renouvellement de la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts », et de l'orientation du monde de la chasse vers les enjeux de conservation de la biodiversité ; et (3) à l'absence d'enjeux de conservation concernant les populations de renard. Enfin, nous soutenons que les conflits concernant la gestion de la faune sauvage doivent être pensés comme une forme de socialisation pouvant donner lieu à des changements effectifs en matière de conservation.

Mots-clés : : faune sauvage / nuisible / dégâts / conflit / coopération

Abstract – On the emergence of a community of investigators to overcome the controversy on fox status: the Careli programme. Calls for participatory and/or long-term research are increasing to meet the challenges of wildlife management. Although these are often hampered by conflicts, new alliances are likely to emerge. To better understand the conditions of their emergence, we analysed the case of a collaborative action-research project conducted since 2018 in the Doubs département (France). Involving stakeholders from the hunting, farming, environmental and academic research spheres, it is based on an experiment designed to measure the effects of classifying the fox as a species likely to cause damage, and to lay the foundations for a concertation process. Based on a three-year ethnographic study (including dozens of hours of participant observation and 22 semi-structured interviews with participants in this action-research project), we show that the emergence of this initiative is linked to: (1) the existence of

*Auteur correspondant : simon.calla@univ-fcomte.fr

previous cooperative practices born from the fight against vole outbreaks; (2) the convergence between a mobilisation effort to defend the cause of the fox, a political agenda that includes a revision of the list of 'species likely to cause damage', and the new orientation of the hunting community towards biodiversity conservation issues; and (3) to the absence of conservation issues concerning fox populations. Finally, we argue that conflicts over wildlife management should be seen as a form of socialisation that can lead to effective changes in conservation.

Keywords: wildlife / pest / damage / conflict / cooperation

La faune sauvage bénéficie aujourd'hui d'une attention particulière du fait de son importance au regard d'enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité et à la sécurité humaine et alimentaire (IPBES, 2024 ; IUCN, 2023). Une abondante littérature insiste sur la nécessité de mettre en place des recherches participatives et/ou sur le long terme (Adler *et al.*, 2020 ; Fraisl *et al.*, 2022 ; Hughes *et al.*, 2017). Toutefois, de nombreux cas font état de conflits entourant les objectifs et les modes de gestion de la faune sauvage – et, par conséquent, de difficultés pour répondre cet appel. Les raisons tiennent à la multiplicité des parties prenantes, à l'existence de différentes pratiques, connaissances et représentations de la « Nature », ou à des asymétries de pouvoir entre différents groupes sociaux (Redpath *et al.*, 2013).

Parmi ces modes de gestion, le classement de certains animaux comme « nuisibles » (renard, corbeau freux, fouine, etc.) fait régulièrement l'objet de conflits entre acteurs (Baron, 2023 ; Luglia, 2018 ; Mougenot et Mormont, 2009). Concernant le renard, les conflits opposent schématiquement deux pôles : ses détracteurs mentionnent les attaques aux poulaillers, les intrusions dans les bâtiments agricoles, la prédation de petits gibiers et la transmission de l'échinococcose alvéolaire ; ses défenseurs arguent de son utilité dans la lutte contre les pullulations de campagnols et leurs dommages aux cultures fourragères, contre la prévalence de la maladie de Lyme¹ et proclament son droit de vivre en dehors de toute considération utilitaire.

En France, avec l'adoption de la loi du 8 août 2016, le qualificatif de « nuisible » a été abandonné au profit de la catégorie juridique « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD). Depuis lors, la réglementation relative à la chasse et à la faune sauvage est régie par l'article R427-6 du chapitre VII du Code de l'environnement, en vigueur depuis 2018. Il stipule que les animaux peuvent être classés dans cette catégorie « pour l'un au moins des motifs suivants : 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ; 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ; 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété. ». Aussi, le classement

ESOD d'une espèce aura pour conséquence d'autoriser la « destruction » d'animaux dits « chassables » par tir ou piégeage en dehors des périodes réglementaires².

Ce classement est établi lors d'une séance de la formation spécialisée « Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts » de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). En vigueur pour une période de trois ans, il résulte d'un examen des dommages aux activités humaines reportés auprès des Directions départementales des territoires, et de discussions auxquelles participent deux représentants du monde cynégétique (chasseurs et piégeurs), un représentant du monde agricole, un représentant du monde environnementaliste³ et deux représentants du monde académique. Par ailleurs, ces acteurs semblent le plus souvent « camper » sur des positions censées représenter les intérêts de ceux dont ils sont les représentants plutôt que de faire preuve de pragmatisme. Ainsi, d'années en années, les mêmes arguments sont répétés et les mêmes animaux sont classés sur la liste des ESOD. Dans le Doubs, le renard (*Vulpes vulpes*), la fouine (*Martes foina*), le corbeau freux (*Corvus frugeliger*) et la corneille noire (*Corvus corone*) ont par exemple été considérés comme « nuisibles » ou « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » par les arrêtés pris en 2015, 2019 et 2023⁴.

Malgré cela, des alliances inédites sont toujours susceptibles de voir le jour (Mounet, 2012) et de donner lieu à la mise en place d'enquêtes collectives. Elles peuvent aussi participer à la constitution de « communautés

² Ce classement est un dispositif complémentaire à la chasse. Tous les animaux inscrits sur la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » sont considérés comme des gibiers et donc chassables. En France, aucune espèce non chassable ne peut être inscrite sur la liste des ESOD. En revanche, des animaux non ou peu chassés peuvent être inscrits sur cette liste. C'est par exemple le cas de la fouine.

³ Nous préférons le terme « environnementaliste » à « naturaliste » pour désigner les individus engagés dans une démarche militante de protection de l'environnement. Cette distinction renvoie à l'existence de rapports différents à la Nature (Manceron, 2022) et permet de rappeler que les savoirs naturalistes ne sont pas la propriété exclusive des personnes habituellement désignées comme « défenseurs de l'environnement ».

⁴ Liste qui a été renouvelée pour la période 2023-2026.

¹ Ceci malgré la publication d'un rapport de l'Anses soulignant l'absence de preuves indiscutables dans la littérature scientifique (Anses, 2023).

Tab. 1. Présentation des informateurs, du code utilisé pour les identifier, de leur monde d'appartenance.

Code	Situation	Monde d'appartenance	Nombre d'entretiens
Chas1	Responsable Fédération départementale de chasse	Cynégétique	3
Cha2	Responsable Fédération départementale de chasse	Cynégétique	2
Agri1	Ingénieur d'études et technicien agricole	Agricole	3
Agri2	Animatrice syndicale FDSEA	Agricole	2
Env1	Environnementaliste et membre d'un collectif de défense du renard	Environnementaliste	3
Env2	Chargée de mission LPO	Environnementaliste	3
Sci1	Enseignant-chercheur en écologie	Recherche académique	3
Sci2	Ingénieure de recherche en parasitologie	Recherche académique	2
Sci3	Ingénieur d'études en sociologie	Recherche académique	1
			22

d'enquêteurs», c'est-à-dire d'associations d'acteurs réunis autour de la mise en œuvre d'investigations visant à régler une situation problématique et fondées sur «la convergence, la complémentarité et la continuité des diverses activités» (Dewey, 1967 ; Zask, 2008). Aussi, puisque l'existence d'un accord entre les activités réalisées par les différentes parties prenantes et la construction d'un «espace de calcul commun» tendent à favoriser la coopération et la sortie d'une controverse (Chateauraynaud, 2004 ; Zask, 2004), nous faisons l'hypothèse que le modèle des communautés d'enquêteurs permet de dépasser les antagonismes entre chasseurs, agriculteurs et environnementalistes. Elle ouvre un programme de travail que nous proposons de mettre en œuvre, mais qui nécessite au préalable de chercher à comprendre comment la constitution d'une communauté d'enquêteurs peut être rendue possible.

Méthodologie

Nous avons étudié le cas d'un collectif associant des représentants des mondes cynégétique, agricole, environnementaliste et de la recherche académique au sein d'un programme de recherche-action collaborative intitulé «Careli» (pour Campagnol, Renard, Lièvre)⁵. Initié en 2018 dans le département du Doubs, il vise à mener une expérimentation pour mesurer les effets du classement ESOD du renard, et à poser les bases d'un processus de concertation entre les acteurs concernés

par la gestion de la faune sauvage dans le massif du Jura. Nous avons conduit une enquête ethnographique faite de plusieurs dizaines d'heures d'observation participante et de 22 entretiens semi-directifs avec 9 personnes impliquées dans sa mise en œuvre (Tab. 1). Ils ont permis d'aborder leur parcours personnel, leur rapport au renard, la genèse du programme Careli et sa structuration, ainsi que leur expérience de participation à cette recherche-action collaborative.

Résultats et discussion

Quiconque chercherait à déterminer un point de départ à l'émergence de la communauté d'enquêteurs constituée autour du programme Careli pourrait être tenté d'affirmer qu'il s'agit de la réunion de la formation spécialisée «Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts» de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 21 novembre 2018. En effet, c'est lors de celle-ci que des représentants des mondes cynégétique, agricole et environnementaliste se sont accordés sur un investissement respectif et mutuel dans la mise en œuvre d'une expérimentation visant à dépasser la controverse sur le classement du renard comme ESOD. Pourtant, les résultats de notre étude font apparaître que si l'on veut comprendre les conditions de son émergence, il convient de remonter près de soixante ans en arrière et de prêter attention à la dynamique des interactions entre les différentes parties prenantes (Fig. 1).

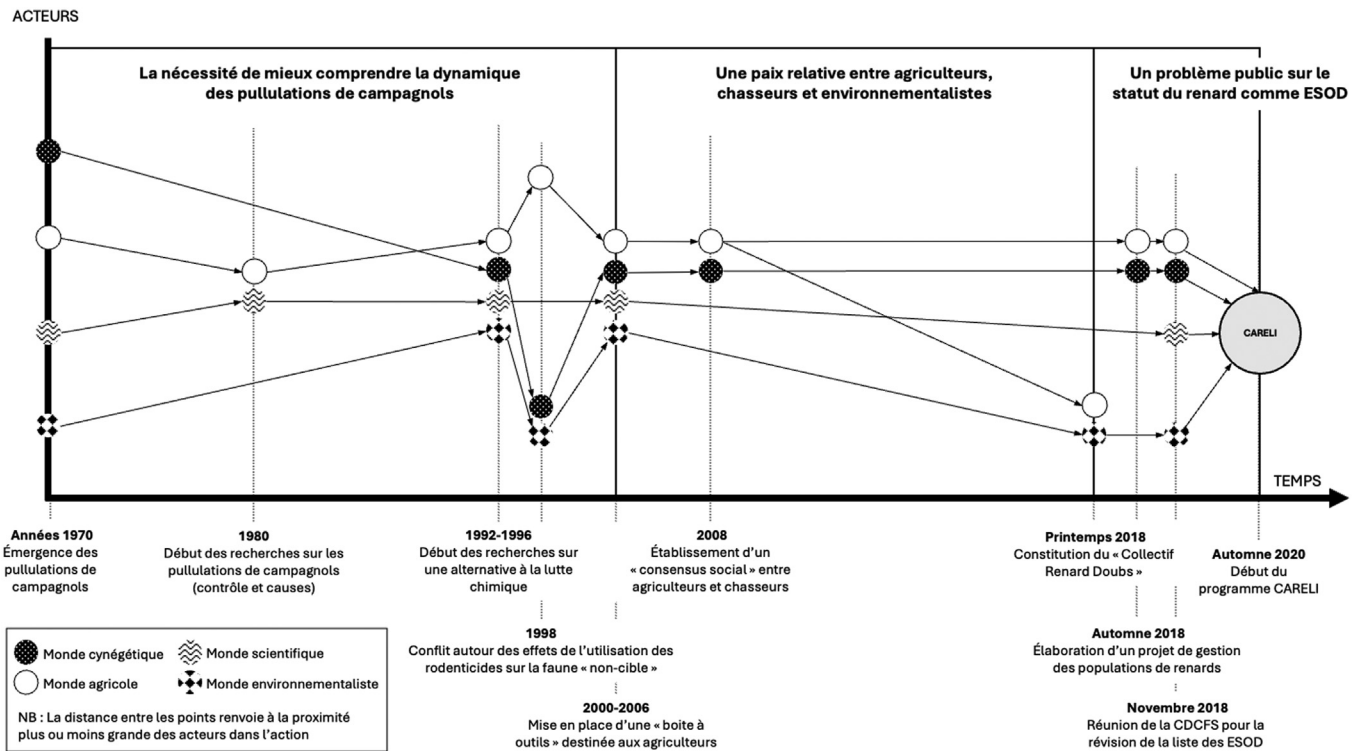


Fig. 1. Graphique représentant les étapes de la formation de la communauté d'enquêteurs et la dynamique des alliances entre les différentes parties prenantes au programme Careli.

L'organisation de la lutte contre les pullulations de campagnols

Sur ce qui constitue l'arrière-plan de cette histoire, nous trouvons d'abord les politiques de modernisation de l'agriculture qui, à partir des années 1960, ont incité les exploitations à se transformer et à se spécialiser. Dans le haut Doubs, où la production de lait à Comté est un pilier de l'économie rurale locale, les systèmes de polyculture-élevage ont été abandonnés au profit de l'élevage exclusif. Les champs qui étaient autrefois labourés ont été convertis en prairies – avec, pour certains secteurs, un passage de 40 à 100 % de prairie dans la « surface agricole utile » des exploitations entre les années 1956 et 1979 (Giraudoux, 2022). Puis il y a le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*), qui se nourrit principalement de la partie souterraine des plantes et dont la présence est favorisée par ces prairies. Ce rongeur pèse entre 100 et 300 gr, mesure entre 15 et 25 cm, et a une durée de vie estimée entre 6 et 12 mois – période au cours de laquelle une femelle peut avoir jusqu'à 6 portées de 2 à 8 individus (Delattre et Giraudoux, 2009).

À partir des années 1970, la spécialisation autour de l'élevage exclusif et de la production d'herbe a eu pour conséquence de favoriser les pullulations de campagnols – ces dernières suivant un cycle d'environ six ans et pouvant atteindre une densité de plusieurs milliers d'individus par hectare (Berthier et al., 2014). Rapidement,

les agriculteurs ont dû trouver des réponses pour faire face à un phénomène pouvant dévaster les prairies, causer d'importantes pertes pour les récoltes et mettre en péril l'économie des exploitations. Suivant les conseils de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, devenu INRAE en 2020), les agriculteurs ont d'abord utilisé des moyens de lutte chimiques : la bromadiolone, puis le phosphore de zinc. Toutefois, les pullulations se poursuivaient et ces moyens d'une efficacité limitée ont conduit à une surmortalité d'autres animaux : sangliers, buses, milans et renards (Berny et al., 1997 ; Giraudoux, 2022). Suscitant la colère des chasseurs et des environnementalistes, ces conséquences de l'utilisation des rodenticides ont donné lieu à l'émergence d'une cause commune et à des conflits avec les acteurs du monde agricole, qu'ils accusaient d'empoisonner la faune sauvage.

C'est dans ce contexte que les ministères de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche ont mandaté des experts pour trouver d'autres solutions et pacifier la situation. Présentées en 1996, leurs conclusions suggéraient de mettre en place une nouvelle stratégie de lutte limitant le recours à la chimie. Elles ont ainsi permis le développement de recherches sur les leviers permettant un contrôle préventif des pullulations et l'élaboration d'une « boîte à outils » destinée aux agriculteurs

⁵ <https://zaaj.univ-fcomte.fr/spip.php?article115>.

(Giraudoux et Couval, 2024). Mise en place à partir de 2006, cette dernière propose un ensemble de mesures associant des moyens de lutte indirects (favoriser la présence de prédateurs des campagnols par l'amélioration de leur habitat, développer des pratiques agricoles perturbant les populations de campagnols, etc.) aux moyens de lutte chimiques.

Ces recherches ont eu des effets sur l'organisation des relations entre chasseurs et agriculteurs puisqu'elles ont conduit à la mise en place d'actions concertées entre ces deux groupes d'acteurs. Dès 2008, ils se sont engagés dans un « consensus social » consistant à suspendre les tirs de renards dans les zones de pullulation. Un ingénieur d'études de Fredon BFC (organisme missionné par les services de l'État pour surveiller et gérer l'apparition d'espèces nuisibles à la santé des végétaux) explique : « Chaque année y avait une réflexion étroite avec la Fédération de chasse pour savoir ce qu'on faisait du renard. Au tout début, le renard a été déclassé des cantons où y avait une pullulation de campagnols. À partir de 2015, on a arrêté de prendre des arrêtés et c'était plus une concertation. Chaque année on leur communiquait la carte [des pullulations] et la Fédération de chasse transmettait l'information aux [Associations communales de chasse agréées] en disant 'sur ces secteurs, il serait bien de ne pas toucher le renard'. C'était de l'informel, mais une bonne partie des ACCA jouaient le jeu » (Agris). Cet accord s'est poursuivi pendant plusieurs années avant de faire l'objet de nouvelles discussions à l'automne 2018 en vue de sa formalisation.

Une opportunité pour interroger le statut du renard

Mieux comprendre l'émergence du programme Careli nécessite également de remonter au printemps 2018, moment de la rencontre entre un enseignant en SVT (Env1) qui s'était engagé dans les premières enquêtes locales sur les effets des rodenticides (Pépin et Michelat, 2004) et un agriculteur confronté à des pullulations de campagnols. Partageant la conviction que le renard devrait être protégé, ils se sont rapidement perçus comme de potentiels alliés pour la défense de sa cause. Alors que les environnementalistes cherchaient depuis de nombreuses années à mobiliser les agriculteurs pour mettre en place des moyens de lutte indirecte contre les pullulations, la découverte d'une convergence d'intérêts avec certains d'entre eux semblait constituer une opportunité pour sortir le renard de la liste des « espèces nuisibles ». Ainsi que le dit l'enseignant :

« Les naturalistes n'avaient jamais gain de cause et je me suis dit : 'Si dans nos rangs, on a les agriculteurs, le rapport de force peut être complètement différent, notamment aux yeux de l'État'. Quand des naturalistes disent quelque

chose, l'État s'en fout un peu. Quand les paysans disent quelque chose, ce n'est pas tout à fait pareil. Donc je me suis dit : 'Là, on a peut-être une super occasion de mettre les agriculteurs avec nous et de tenter de défendre le renard *via* son intérêt pour eux, c'est-à-dire consommateur de rongeurs' » (Env1).

Ils ont alors décidé de constituer le collectif « Renard Doubs⁶ » avec l'objectif de réunir « toutes les associations qui [...] se sentent concernées par les problématiques soulevées par l'écologie du renard » (Env1). Après avoir organisé des réunions d'information dans plusieurs communes du haut Doubs, ils ont obtenu le soutien de 33 associations (dont la plupart avaient pour objet la défense de l'environnement) et d'une centaine d'exploitations agricoles. Ces réunions commençaient par le son d'un coup de fusil, puis les orateurs égrainaient les reproches faits à l'animal (voleur de poules, prédateur du petit gibier et vecteur de maladies) avant de les critiquer sur la base d'informations tirées de la littérature scientifique. À travers un argumentaire décrit comme « bien élaboré » par un scientifique travaillant sur les pullulations de campagnols (Sci1), les membres du collectif « Renard Doubs » cherchaient à dénoncer la « présomption d'origine » (Akrich *et al.*, 2010) dont est affublé le renard, c'est-à-dire le fait qu'il soit par avance considéré comme coupable. Enfin, ils invitaient l'assistance à adresser au préfet un courrier demandant de ne pas reclasser le renard sur la liste des ESOD⁷.

En invitant l'audience à reconnaître le caractère irrecevable de son classement et en lui offrant la possibilité de le contester, les membres du collectif cherchaient à constituer un « public » (Zask, 2008) autour de la cause de l'animal. Tous les soutiens étaient les bienvenus, mais les agriculteurs étaient ceux qu'ils cherchaient d'abord à mobiliser en raison de leur proximité avec le monde cynégétique et les instances politiques. Un ingénieur d'études de Fredon BFC explique qu'une partie de la profession agricole et de ses élus « était plutôt d'accord avec [le collectif « Renard Doubs »] en partant du principe qu'on pouvait déjà au moins demander le déclassement sur tout le haut du Doubs » (Agris). Deux éléments peuvent expliquer cet écho favorable. Alors que les discours politiques tendent généralement à opposer environnementalistes et agriculteurs, la construction d'une alliance entre certains représentants de ces parties prenantes a permis de rendre

⁶ www.renard-doubs.fr/collectif-renard-doubs.php.

⁷ Selon membre du collectif « Renard Doubs » : « le préfet a reçu 1600 lettres lui demandant de ne pas reclasser le renard dans la liste des nuisibles. [...]. Il a dû quand même se demander pourquoi. Et du coup, il a chargé son DDT de se renseigner. D'ailleurs, il nous a envoyé les renseignements généraux à une de nos conférences pour savoir ce qu'on racontait » (Env1).

les premiers plus audibles auprès de l'ensemble de la profession agricole. De plus, l'ancrage du collectif au sein d'un territoire affecté par des pullulations de campagnols a joué un rôle déterminant dans l'engagement des acteurs et la recherche de solutions (Torre et Zuindeau, 2009).

Cet épisode témoigne de l'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité » (Kingdon, 1984) liée à la rencontre entre deux trajectoires : celle de la cause défendue par les environnementalistes, dont l'alliance avec des agriculteurs a facilité sa transformation en un « problème public », au sens de « quelque chose » à propos de quoi « quelqu'un doit faire quelque chose » (Gusfield, 2009); et celle d'un agenda décisionnel, dont le caractère triennal a permis son arrimage à la politique de gestion de la faune sauvage. Plusieurs travaux ont montré la pertinence de ce modèle pour comprendre l'émergence d'une gestion concertée des socio-écosystèmes (Butler *et al.*, 2015 ; Olsson *et al.*, 2004). Mais on sait aussi que pour exister, une fenêtre d'opportunité doit être validée par les autres acteurs de la controverse (Chateauraynaud, 2011). Or, c'est précisément ce qu'il s'est passé à l'automne 2018, lorsque les représentants des mondes cynégétique et agricole ont travaillé à la traduction de leur « consensus social » en un projet de gestion des populations de renards. Ce projet peut être pensé comme une réponse aux actions menées par le collectif « Renard Doubs » dans un contexte où ils cherchent à redéfinir leur légitimité en ayant prise sur les enjeux de conservation de la biodiversité (Fortier et Alphandery, 2012). Enfin, on remarquera que prévoyant de réaliser différents suivis (populations de lièvres, renards, campagnols, oiseaux nicheurs au sol, etc.) et d'y associer les représentants du monde environnementaliste pour orienter les actions de gestion des populations de renards, ce projet contenait les prémices du programme Careli.

Les membres du collectif « Renard Doubs » ont accueilli la proposition avec intérêt malgré les réticences de quelques environnementalistes locaux. Ils estimaient opportun d'y prendre part afin de ne pas laisser les représentants des mondes cynégétique et agricole décider de la façon de cadrer le problème du statut de l'animal. Mais aussi parce que c'était selon eux un moyen pour « sauver quelques renards » (Env1). Néanmoins, ils restaient embarrassés face à une proposition qui conduisait à maintenir le statut ESOD de l'animal, et ne prévoyait pas de s'appuyer sur un cadre réglementaire assurant la limitation des prélèvements et la participation de toutes les parties prenantes. Un désaccord sur le maintien de la catégorie ESOD et le manque de confiance à l'égard du monde cynégétique ont alors été des freins à leur mobilisation.

Mettre à l'épreuve le statut d'ESOD

Les environnementalistes n'étaient pas les seuls à se montrer sceptiques vis-à-vis du projet proposé par les représentants des mondes cynégétique et agricole. C'était aussi le cas d'un enseignant-chercheur en écologie régulièrement invité aux réunions de la CDCFS. Travaillant depuis trente ans avec les représentants des instances cynégétique et agricole, il considérait les porteurs de ce projet de gestion des populations de renards comme des individus ayant « une vision des choses qui est plutôt haut de gamme » (Sci1) parce que nourrie des apports de l'écologie scientifique. Néanmoins, il regrettait l'absence d'une expérimentation qui aurait, selon lui, permis de faire en sorte « qu'un jour on fonde une décision sur des critères d'écologie connus » et de mettre un terme à d'interminables disputes fondées sur des « ragots de bistrot » (Sci1). En somme, s'il estimait le projet respectable, car susceptible d'apaiser les tensions, l'important pour lui n'était pas de trouver des manières de décider collectivement de la pertinence de classer ou non le renard comme ESOD. Il fallait s'appuyer sur des preuves scientifiques et partagées – lesquelles étaient quasi inexistantes en 2018, avant la publication d'une synthèse des connaissances sur le sujet (Zemman *et al.*, 2023) – afin de savoir si ce classement était utile à la gestion des problèmes posés par le renard.

Ce n'étaient plus seulement les populations de renard qui constituaient un problème mais la catégorie « ESOD » et son assise scientifique. Un nouvel objet était alors introduit dans la controverse, et impliquait de repenser le projet proposé par les représentants des mondes cynégétique et agricole. Il supposait de passer d'une posture gestionnaire à une posture d'expertise, et de « l'observation de différents paramètres pour décider du classement du renard » à « l'observation des effets du classement sur différents paramètres pour décider de sa pertinence ». Or, cette traduction nécessitait la mise en place d'une recherche fondée sur la collecte d'une multiplicité de données sur le long terme – ce à quoi le scientifique conditionnait son investissement. Une telle proposition fut acceptée par l'ensemble des parties prenantes et soutenue par la Direction départementale des territoires du Doubs. Le « consensus social » devenait une expérimentation fondée sur la mise en place de protocoles intangibles, d'une comparaison des effets du statut entre différentes zones (une zone témoin où le renard garde son statut d'ESOD *versus* une zone expérimentale où il est déclassé pour n'avoir que le statut de « gibier ») et d'un suivi sur une période de 10 ans.

Alors que cette proposition nécessitait de différer l'arbitrage des disputes et de porter un regard critique sur la catégorie ESOD, comment expliquer qu'elle soit parvenue à mobiliser l'ensemble des parties prenantes ?

La volonté de soumettre cette dernière à un régime de vérité scientifique (Foucault, 1994) pourrait être retenue comme une source de mobilisation car la mise à l'épreuve de la catégorie « ESOD » leur permettait de poursuivre un intérêt partagé par l'ensemble des acteurs en présence. Endosser le rôle de producteurs de connaissances situés du côté de la raison et capables de faire fi des inimitiés est un moyen de construire sa légitimité et ce faisant, d'occuper ou de maintenir une place dans le champ de la gestion de la faune sauvage. Mais il semble également nécessaire d'y associer la capacité de cette expérimentation à être un « échangeur de buts », c'est-à-dire à rendre compatibles les intérêts des différentes parties prenantes (Latour, 1992). En participant au programme Careli, les représentants du monde cynégétique pouvaient travailler au développement des principes d'une gestion adaptative de la faune sauvage, ceux du monde agricole évitaient de prendre position dans un contexte où leur population était divisée sur la question, et ceux du monde environnementaliste y voyaient l'opportunité de poursuivre leur quête de preuves pour obtenir le déclassement du renard – et de travailler à la suppression de cette catégorie ESOD. Cela nous rappelle que si certaines positions peuvent être congruentes, un terrain d'entente n'existe pas en soi. Il est le résultat d'un travail de traduction des intérêts respectifs des différentes parties prenantes (Callon, 1986).

Le scientifique et le renard comme facilitateurs

L'explication de l'alliance des parties prenantes au sein d'une communauté d'enquêteurs par la proposition d'inscrire les disputes dans un régime de vérité scientifique et la mise en place d'une recherche leur permettant de poursuivre des intérêts particuliers reste cependant insuffisante. Un accord sur de tels principes peut exister sans donner lieu à une véritable mobilisation. Pour mieux la comprendre, il peut être nécessaire de regarder de plus près les caractéristiques de celui qui a fait cette proposition.

Une explication pourrait tenir à son « assise scientifique » et « la prééminence de ses positions reconnue par tous » (Chas1). Outre ses publications académiques de référence (Giraudoux *et al.*, 1997 ; 2013 ; 2020), ce spécialiste de la dynamique des populations de campagnols, de leurs prédateurs et de leurs pathogènes a été membre de l'Institut universitaire de France et participe aujourd'hui aux travaux de l'Académie vétérinaire de France. Un tel « capital scientifique » (Bourdieu, 1976) permet d'être reconnu comme producteur légitime de connaissances et de mobiliser des partenaires techniques ou financiers. En outre, il importe également de rappeler que ses travaux

sont fondés sur des pratiques de coopération menées pendant plus de trente ans avec les mondes cynégétique, agricole et environnementaliste. « On s'est pratiqués pendant longtemps autour des problèmes de campagnols et de Bromadiolone. On sait tous nos positions réciproques », explique-t-il (Sci1). Des pratiques qui auraient permis de développer une meilleure intercompréhension et une capacité à travailler ensemble. « Je ne serais jamais parti dans Careli s'il n'avait pas été là. Je sentais qu'il avait déjà énormément débroussaillé le travail par sa relation avec la fédé de chasse [...]. Il est là, il orchestre tout, il canalise tout, il met des garde-fous pour pas que ça parte en vrille. C'est ça qui est bien », dit un membre de collectif « Renard Doubs » (Env1). C'est donc en partie en raison de sa capacité à favoriser l'établissement de relations de confiance que ce scientifique occupe une position centrale dans l'émergence de cette dynamique collective (Coleman et Stern, 2018 ; Levesque *et al.*, 2017 ; Young *et al.*, 2016).

Mais l'émergence du programme Careli peut également être attribuée au renard, dont les caractéristiques écologiques, comportementales et esthétiques lui confèrent un « charisme non humain » (Lorimer, 2007) qui participe de l'intérêt porté à son égard par des acteurs des mondes cynégétique, agricole et environnementaliste. S'il entraîne la défiance car il est « susceptible de transmettre des maladies [à l'Homme] et/ou va rentrer plus facilement en compétition avec lui parce qu'il va s'intéresser soit à ses proies, soit à sa nourriture carnée » (Chas1), le renard est aussi décrit comme une « bestiole sympathique, attachante, jolie ; un animal absolument magnifique » (Env1) qui suscite l'émerveillement. Mais surtout, la capacité du renard à mobiliser semble liée au fait que les enjeux de sa gestion sont considérés comme moins importants que pour d'autres prédateurs présents dans le massif du Jura comme le loup ou le lynx. Rappelant que la focalisation sur des espèces emblématiques peut conduire à des situations de blocage (Douglas et Verissimo, 2013), un membre du collectif « Renard Doubs » explique d'ailleurs qu'il est difficile de voir émerger pareille dynamique concernant le cas du loup :

« C'est complètement impossible parce que les gens se foutent sur la gueule, donc tu ne peux pas discuter. Tu en arrives à un moment où c'est une question de vie et de mort pratiquement, avec des menaces de mort, etc. Tu ne peux pas discuter, c'est juste pas possible. Le renard, c'est pas du tout ça. Y'a pas d'enjeu, on a une espèce qui n'est pas menacée, qui est abondante, qui saura de toute façon s'adapter à toutes les situations. C'est le bon terrain, j'ai envie de dire, pour essayer de construire quelque chose [...] Construisons ensemble des arguments, apportons des éléments de réponse et puis, ensuite, décidons d'un mode de gestion un petit peu plus intelligent » (Env1).

Conclusion

Tantôt admirée tantôt redoutée, la faune sauvage est régulièrement au centre de conflits impliquant des groupes d'acteurs socialement différenciés. Dans le massif du Jura, les cas d'espèces plus ou moins emblématiques des enjeux de conservation et de gestion (le loup, le lynx, le grand tétras, le corbeau, le sanglier, le renard, etc.) alimentent régulièrement les disputes entre chasseurs, agriculteurs et environnementalistes. Si les situations de conflits sont le plus souvent pensées comme génératrices d'oppositions, des travaux ont montré qu'elles sont aussi une forme de socialisation propice au changement (Simmel, 1995 ; Skrimizea *et al.*, 2020). Les conflits dans lesquels les animaux sont impliqués permettent ainsi d'appréhender la manière dont se construisent les relations entre acteurs et plus largement les façons de faire société (Manceron et Roué, 2009). Cherchant à poursuivre ce geste, nous nous sommes intéressés à la controverse sur le classement du renard comme « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD) et à un programme de recherche. Intitulé « Careli », il réunit depuis 2018 des représentants des mondes cynégétique, agricole, environnementaliste et académique pour évaluer les effets de ce statut et poser les bases d'un processus de concertation entre les acteurs de la gestion de la faune sauvage.

Cet article propose d'aider à mieux comprendre les conditions de la convergence des acteurs des mondes cynégétique, agricole et environnementaliste au sein d'une « communauté d'enquêteurs » (Dewey, 1967 ; Zask, 2008). Une enquête ethnographique et des entretiens avec les participants au programme ont permis de rappeler que toute histoire survient toujours dans un environnement composé d'autres histoires (Schapp, 1992). Plutôt que de se focaliser sur la réunion au cours de laquelle les différentes parties prenantes à la controverse sur le statut du renard se sont accordées sur un investissement respectif et mutuel, c'est donc en portant attention aux trajectoires respectives des acteurs en présence qu'il devient possible de repérer les conditions de cette coopération. Ainsi, il est apparu que le collectif composé autour du programme Careli avait pu émerger à la faveur de trois conditions. (1) L'existence de pratiques de coopération qui, menée sur une trentaine d'années, a favorisé des habitudes de travail en commun et des relations de confiance ; (2) L'ouverture d'une fenêtre d'opportunité permise par l'alignement entre la constitution d'un problème public, la mise à l'agenda institutionnel d'une procédure de réévaluation de la liste des ESOD, et l'orientation du monde cynégétique vers les problématiques de conservation de la biodiversité ; (3) Et la construction d'un terrain d'entente autour d'une espèce pour laquelle l'absence

d'enjeux de conservation permet d'éviter des postures de crispation.

De tels résultats permettent de rappeler que les processus de changement dépendent toujours d'un travail de préparation (Butler *et al.*, 2016 ; Olsson *et al.*, 2004) qui se révèle *a posteriori* comme tel et peut s'étaler sur un temps plus ou moins long. Ils montrent également que si les chasseurs, les agriculteurs et les environnementalistes tendent le plus souvent à être en conflit sur les problématiques relatives à la gestion de la faune sauvage, leurs antagonismes ne peuvent être résumés à l'appartenance à tel ou tel groupe social (Mauz, 2002 ; Mounet, 2009). Localement, le rapport aux enjeux de gestion des populations de renard repose peut-être moins sur des principes *a priori* définis que sur des expériences vécues et parfois partagées au sein d'un territoire pouvant devenir le support d'alliances inédites. Pour autant, comprendre les processus de changement fondés sur la mise en place de recherches-actions collaboratives demande de poursuivre les investigations et d'interroger le fonctionnement ainsi que les effets du programme Careli sur les relations entre les différentes parties prenantes. On pourra par exemple se demander dans quelles mesures cette expérience permet la « rencontre » entre des individus hétérogènes pris dans différents rapports avec le renard et une réelle contribution à l'évolution des politiques publiques de gestion de la faune sauvage. Une observation sur le temps long, fondée sur l'hypothèse selon laquelle la capacité de cette communauté d'enquêteurs à durer et à mobiliser hors du collectif, devrait à l'avenir permettre d'en rendre compte.

Références

- Adler F.R., Green A.M., Sekercioglu Ç.H., 2020. Citizen science in ecology: a place for humans in nature, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1469, 1, 52-64. <https://doi.org/10.1111/nyas.14340>.
- Akrich M., Barthe Y., Rémy C. (Eds), 2010. *Sur la piste environnementale : menaces sanitaires et mobilisation profanes*, Paris, Presses des Mines.
- Anses, 2023. *Évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards (Saisine 2022-SA-0049)*. Anses.
- Baron N., 2023. *Vivre en renard. La traversée du siècle*, Arles, Actes Sud.
- Berny P.J., Buronfosse T., Buronfosse F., Lamarque F., Lorgue G., 1997. Field evidence of secondary poisoning of foxes (*Vulpes vulpes*) and buzzards (*Buteo buteo*) by bromadiolone, a 4-year survey, *Chemosphere*, 35, 8, 1817-1829, [https://doi.org/10.1016/S0045-6535\(97\)00242-7](https://doi.org/10.1016/S0045-6535(97)00242-7).
- Berthier K., Piry S., Cosson J.-F., Giraudoux P., Foltête J.-C., Default R., Truchetet D., Lambin X., 2014. Dispersal, landscape and travelling waves in cyclic vole populations, *Ecology Letters*, 17, 53-64, <https://doi.org/10.1111/ele.12207>.
- Bourdieu P., 1976. Le champ scientifique, *Actes de La Recherche En Sciences Sociales*, 2, 88-104.

- Butler J.R.A., Young J.C., McMyn I.A.G., Leyshon B., Graham I.M., Walker I., Baxter J.M., Dodd J., Warburton C., 2015. Evaluating adaptive co-management as conservation conflict resolution: learning from seals and salmon, *Journal of Environmental Management*, 160, 212-225, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2015.06.019>.
- Butler J.R.A., Suadnya W., Yanuartati Y., Meharg S., Wise R.M., Sutaryono Y., Duggan K., 2016. Priming adaptation pathways through adaptive co-management: design and evaluation for developing countries, *Climate Risk Management*, 12, 1-16, <https://doi.org/10.1016/j.crm.2016.01.001>.
- Callon M., 1986. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint Brieuc, *L'Année sociologique*, 1, 36, 169-208.
- Chateauraynaud F., 2004. Invention argumentative et débat public. Regard sociologique sur l'origine des bons arguments, *Cahiers d'économie Politique*, 24.
- Chateauraynaud F., 2011. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra.
- Coleman K., Stern M.J., 2018. Exploring the functions of different forms of trust in collaborative natural resource management, *Society & Natural Resources*, 31, 1, 21-38, <https://doi.org/10.1080/08941920.2017.1364452>.
- Delattre P., Giraudoux P., 2009. *Le campagnol terrestre : prévention et contrôle des populations*, Versailles, Quæ.
- Dewey J., 1967. *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, Presses universitaires de France.
- Douglas L., Verissimo D., 2013. Flagships or battleships: deconstructing the relationship between social conflict and conservation flagship species, *Environment and Society: Advances in Research*, 4, <https://doi.org/10.3167/ares.2013.040107>.
- Fortier A., Alphandery P., 2012. Les enjeux d'une gestion durable de la faune sauvage. La mise en œuvre des ORGFH en France, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 327-328, 52-64, <https://doi.org/10.4000/economierurale.3350>.
- Foucault M., 1994. *Dits et écrits : 1954-1988*. Tome 3 : 1976-1979, Paris, Gallimard.
- Fraisil D., Hager G., Bedessem B., Gold M., Hsing P.-Y., Danielsen F., Hitchcock C.B., Hulbert J.M., Piera J., Spiers H. et al., 2022. Citizen science in environmental and ecological sciences, *Nature Reviews Methods Primers*, 2, 1, <https://doi.org/10.1038/s43586-022-00144-4>.
- Giraudoux P., 2022. *Socio-écosystèmes : l'indiscipline comme exigence du terrain*, Londres, ISTE.
- Giraudoux P., Couval G., 2024. Contrôle multifactoriel des populations de campagnols dans un socio-écosystème : une application pratique au massif du Jura, *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 177.
- Giraudoux P., Delattre P., Habert M., Quér J.-P., Deblay S., Defaut R., Duhamel R., Moissenet M.-F., Salvi D., Truchetet D., 1997. Population dynamics of fossorial water vole (*Arvicola terrestris scherman*): a land use and landscape perspective, *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 66, 1, 47-60, [https://doi.org/10.1016/S0167-8809\(97\)80706-2](https://doi.org/10.1016/S0167-8809(97)80706-2).
- Giraudoux P., Raoul F., Pleydell D., Li T., Han X., Qiu J., Xie Y., Wang H., Ito A., Craig P.S., 2013. Drivers of *Echinococcus multilocularis* transmission in China: small mammal diversity, landscape or climate? *PLOS Neglected Tropical Diseases*, 7, 3, e2045, <https://doi.org/10.1371/journal.pntd.0002045>.
- Giraudoux P., Levret A., Afonso E., Coeurdassier M., Couval G., 2020. Numerical response of predators to large variations of grassland vole abundance and long-term community changes, *Ecology and Evolution*, 10, 24, 14221-14246, <https://doi.org/10.1002/ece3.7020>.
- Gusfield J., 2009. *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.
- Hughes B.B., Beas-Luna R., Barner A.K., Brewitt K., Brumbaugh D. R., Cerny-Chipman E.B., Close S.L., Coblenz K.E., de Nesnera K.L., Drobnitch S.T. et al., 2017. Long-term studies contribute disproportionately to ecology and policy, *BioScience*, 67, 3, 271-281, <https://doi.org/10.1093/biosci/biw185>.
- IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), 2024. *IPBES Nexus Assessment: Summary for Policymakers*. IPBES secrétariat. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.15017206>.
- IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature), 2023. *IUCN SSC guidelines on human-wildlife conflict and coexistence*, IUCN, <https://doi.org/10.2305/YGIK2927>.
- Kingdon J.W., 1984. *Agendas, alternatives, and public policies*, Little, Brown.
- Latour B., 1992. *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte.
- Levesque V.R., Calhoun A.J.K., Bell K.P., Johnson T.R., 2017. Turning contention into collaboration: engaging power, trust, and learning in collaborative networks, *Society & Natural Resources*, 30, 2, 245-260, <https://doi.org/10.1080/08941920.2016.1180726>.
- Lorimer J., 2007. Nonhuman charisma, *Environment and Planning D: Society and Space*, 25, 5, 911-932, <https://doi.org/10.1068/d71j>.
- Luglia R. (Ed.), 2018. *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Manceron V., 2022. *Les veilleurs du vivant. Avec les naturalistes amateurs*, Paris, La Découverte.
- Manceron V., Roué M., 2009. Les animaux de la discorde, *Ethnologie française*, 39, 1, 5, <https://doi.org/10.3917/ethn.091.0005>.
- Mauz I., 2002. Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises, *Espaces et sociétés*, 110-111, 129-145, <https://doi.org/10.3917/esp.g2002.110-111.0129>.
- Mougenot C., Mormont M., 2009. États de guerre ou de paix... Autour de la prolifération des « rats », *Ethnologie française*, 39, 1, 35-43, <https://doi.org/10.3917/ethn.091.0035>.
- Mounet C., 2009. Quel « vivre ensemble possible » avec le loup et le sanglier, in Frioux S., Pépy É.-A., Alleau J. (Eds), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : France, XVI^e-XXI^e siècle*, Lyon, ENS Éditions.
- Mounet C., 2012. Conflits et reconfiguration socio-spatiales autour du sanglier, *Économie rurale*, 327-328, 79-95.
- Olsson P., Folke C., Hahn T., 2004. Social-ecological transformation for ecosystem management: the development of adaptive co-management of a wetland landscape in Southern Sweden, *Ecology and Society*, 9, 4, <https://doi.org/10.5751/ES-00683-090402>.
- Pépin D., Michelat D., 2004. *Contribution à la lutte contre le campagnol terrestre et à la lutte contre l'utilisation de la bromadiolone. Rapport d'expérimentation sur la commune de La Planée (Doubs)*, Labergement-Sainte-Marie, Maison de la réserve naturelle du Lac de Remoray.
- Redpath S.M., Young J.C., Evely A., Adams W.M., Sutherland W.J., Whitehouse A., Amar A., Lambert R.A., Linnell J.D.C., Watt A. et al., 2013. Understanding and managing conservation conflicts, *Trends in Ecology & Evolution*, 28, 2, 100-109, <https://doi.org/10.1016/j.tree.2012.08.021>.
- Schapp W., 1992. *Empêtrés dans des histoires : l'être de l'homme et de la chose*, Paris, Éditions du Cerf.

- Simmel G., 1995. *Le conflit*, Saulxures, Circé.
- Skrimizea E., Lecuyer L., Bunnefeld N., Butler J.R.A., Fickel T., Hodgson I., Holtkamp C., Marzano M., Parra C., Pereira L. *et al.*, 2020. Sustainable agriculture: recognizing the potential of conflict as a positive driver for transformative change, *Advances in ecological research*, 63, 255-311, <https://doi.org/10.1016/bs.aecr.2020.08.003>.
- Torre A., Zuindeau B., 2009. Proximity economics and environment: assessment and prospects, *Journal of Environmental Planning and Management*, 52, 1-24, <https://doi.org/10.1080/09640560802504613>.
- Young J.C., Searle K., Butler A., Simmons P., Watt A.D., Jordan A., 2016. The role of trust in the resolution of conservation conflicts, *Biological Conservation*, 195, 196-202, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2015.12.030>.
- Zask J., 2004. L'enquête sociale comme inter-objectivation, in Karsenti B., Quéré L. (Eds), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 141-163.
- Zask J., 2008. Le public chez Dewey : une union sociale plurielle, *Tracés*, 15, 169-189.
- Zemman C., Langridge J., Plancke M., Garnier M., Soubelet H., 2023. *Les prélèvements des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) réduisent-ils les dégâts qui leur sont imputés ? Synthèse de connaissances*. FRB.

Citation de l'article : Calla S., 2026. L'émergence d'une communauté d'enquêteurs pour dépasser la controverse sur le statut du renard : le cas du programme Careli. *Nat. Sci. Soc.*, <https://doi.org/10.1051/nss/2026028>